



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 7 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Claude PAGET, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Jérôme BORNE, Nicolas GRIFFOND (procuration donnée à Claudine QUATREPOINT).

Mme Lydie CHANEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

1. Voirie

Place de la Mairie et cours d'école

Le conseil municipal effectue une visite sur le terrain des travaux réalisés durant l'été. M. le Maire donne des explications sur le réaménagement de la place de la Mairie et des cours d'école. La majeure partie des travaux est réalisée, quelques finitions restent à exécuter.

L'inauguration aura lieu le samedi 19 septembre à 11h.

Entretien de la voirie : point sur les travaux

Le conseiller municipal délégué en charge de la voirie précise qu'une journée de point-à-temps « Colpatch » a été réalisée par l'entreprise SJE fin août. La poursuite de ces travaux se fera début octobre, ce qui n'est pas conforme au planning annoncé par l'entreprise. La réfection de la route forestière de Mibois n'est pas satisfaisante. M. le Maire transmettra à l'entreprise le mécontentement du conseil municipal.

2. Urbanisme : modification simplifiée du PLU

M. le Maire fait part des modalités et du calendrier pour établir une modification simplifiée du PLU, conformément à la délibération du 6 juillet dernier. Dans un second temps, il répertorie les deux rectifications d'erreurs de zonage (parcelles AO 91 et ZI

295). Dans un troisième temps, il reprend tous les points du règlement nécessitant une modification ou un complément d'information.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le dossier et la notice explicative du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Mignovillard et donne tout pouvoir à M. le Maire pour établir les démarches nécessaires.

Le projet sera adressé dans les meilleurs délais aux personnes publiques associées qui auront un mois pour transmettre leurs observations. Ces dernières seront jointes au dossier qui sera ensuite mis à la disposition du public durant un mois, à la mairie et sur internet afin de recueillir l'avis de la population, qui sera informée par affichage public et publication dans un quotidien, 8 jours avant le début de la mise à disposition du dossier.

3. Commune nouvelle : charte et modalités de consultation de la population

Dans la suite des échanges qui ont été entrepris depuis le printemps 2015 avec le conseil municipal de Communailles-en-Montagne, M. le Maire fait le point sur les dernières rencontres qui ont abouti à la rédaction conjointe d'une charte. Ce document définit les contours du projet de commune nouvelle réunissant Communailles-en-Montagne et Mignovillard avec un objectif de mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016, notamment afin de bénéficier des avantages financiers prévus par l'État.

Les principaux points de cette charte sont les suivants :

- Nom de la commune nouvelle : Mignovillard
- Siège : Mairie de Mignovillard
- Conseil municipal : 22 conseillers municipaux (tous les élus actuels) jusqu'en 2020
- Municipalité : mairie de la commune nouvelle, maire délégué et adjoint délégué de Communailles en Montagne, adjoints de la commune nouvelle.
- Budget et fiscalité : un seul budget général et harmonisation fiscale sur 12 ans.
- Commune déléguée de Communailles-en-Montagne jusqu'en 2020 (siège à la mairie annexe)
- Pas de commune déléguée pour Mignovillard
- Personnel : repris par la commune nouvelle
- CCAS de la commune nouvelle
- Engagements pour le mandat 2016-2020 : différents engagements volontaires sont convenus par les élus des deux communes afin de mettre en œuvre les projets actés par les conseils municipaux.

Afin d'associer la population à cette démarche et de lui donner le dernier mot, les deux conseils municipaux ont convenu d'organiser une consultation par l'intermédiaire d'un

vote (sur la base de la liste électorale au 30/09), qui sera organisé le dimanche 11 octobre 2015, de 8h à 18h à Mignovillard (le matin, à Communailles-en-Montagne). Un document d'information sera réalisé et une réunion publique pour la population de Mignovillard sera organisée le vendredi 2 octobre à 20h30 à la mairie. Le conseil municipal validera la décision de la population lors de la séance du 2 novembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après délibération, approuve la charte de la commune nouvelle et décide d'organiser une consultation de la population le 11 octobre sur cette question. Il donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'organisation de ce vote.

4. Patrimoine : agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

M. le Maire indique que l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) permet d'établir une programmation des travaux liés à l'accessibilité du patrimoine communal. L'Ad'ap est à déposer à la préfecture du Jura avant le 27 septembre 2015.

M. le Maire rappelle qu'un diagnostic a été réalisé en 2012 par le cabinet Véritas. Il fait un état des lieux des travaux à établir concernant tous les bâtiments communaux (mairie-école, salle des fêtes, église) et la voirie communale. L'agence postale communale est désormais accessible depuis les derniers travaux réalisés à l'occasion du réaménagement de la place de la Mairie.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, l'Ad'ap et donne tout pouvoir à M. le Maire pour le transmettre à la Préfecture.

5. Enfance, petite enfance, école

Point sur la rentrée scolaire et le centre périscolaire

M. le Maire fait part des travaux réalisés dans l'école et le périscolaire durant l'été :

- Mise en conformité de l'électricité du centre périscolaire,
- Rénovation des peintures,
- Équipement numérique de l'école primaire.

Les locaux seront visitables lors de l'inauguration du 19 septembre 2015. La rentrée, quant à elle, s'est bien déroulée, avec un effectif de 125 élèves, en légère progression.

Frais de scolaires 2014-2015

Après avoir pris connaissance du détail des différentes dépenses engagées par la Commune au titre des frais scolaires pour l'année 2014-2015 soit du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, le coût par enfant est de 788,68 €. Le conseil municipal adopte une nouvelle répartition des frais liés au bâtiment Mairie-Ecole et à l'extension de l'école, afin de tenir compte des derniers changements de fonctionnalité du bâtiment : centre périscolaire et restaurant scolaire.

La participation des différentes communes sera donc la suivante :

- Bief-du-Fourg..... 24 élèvessoit 18 928,35 €
- Cerniébaud 1 élèvesoit 788,68 €
- Longcochon 2 élèvessoit 1 577,36 €
- Communailles-en-Montagne..... 4 élèvessoit 3 154,73 €

Après délibération, le conseil municipal valide ces différentes participations et charge M. le Maire d'émettre les titres pour encaissements. Un courrier d'accompagnement sera établi afin d'expliquer le détail de ces frais scolaires.

6. Forêts et bois : commission du 27 août

Le conseiller municipal délégué en charge de la forêt évoque les points suivants :

- Affouage : modalités et attribution
- Lots de bois en bord de route : problèmes liés à son exploitation et à la vente
- Ventes de bois : remise en vente des parcelles 75 et 76.

7. Chasse : renouvellement du bail de location à l'ACCA de Mignovillard

Le bail de 2006, d'une durée de 9 ans, est arrivé à terme. Le prix annuel de la location avait été fixé à 228,27 €, indexé sur l'indice préfectoral appliqué au titre des fermages. Le montant réglé en 2015 est de 265,70 €. Le montant initial définit en 2006 n'avait pas fait l'objet d'une réévaluation depuis 1976, y compris après la création de l'étang.

Après une discussion nourrie et argumentée, prenant en compte les différents paramètres et le souhait de maintenir une chasse communale de proximité mais tenant compte de la superficie mise en location et d'une nécessaire réévaluation du tarif, le conseil municipal décide par 9 voix « pour » et 5 abstentions :

- de conclure un nouveau bail de location avec l'ACCA de Mignovillard pour une durée de 9 ans à compter du 1er septembre 2015
- de fixer le loyer annuel de 400 €, indexé sur l'indice des fermages
- d'adjoindre la réalisation de l'entretien annuel de 6 lignes forestières
- d'appliquer une pénalité de 50 € par ligne non effectuée
- de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer le bail de location et les pièces nécessaires.

8. Tourisme

L'adjointe au maire en charge du tourisme fait un point sur la saison touristique estivale à travers les pots d'accueil organisés à Nozeroy. Elle évoque également la préparation de la saison hivernale sur le site de La Bourre, en particulier avec l'espace ludique et le réaménagement de l'intérieur du chalet des locations.

9. Cimetière : extension du columbarium et création de cavurnes

M. le Maire fait part des pistes de réflexion pour harmoniser la zone du cimetière attribuée à la crémation. Il est proposé d'ajouter un columbarium à l'équipement existant qui est presque complet, et d'y ajouter la création de cavurnes (petits caveaux préfabriqués permettant d'accueillir des urnes cinéraires et d'être personnalisés avec une pierre tombale).

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de faire établir des devis avec 6 ou 8 cases de columbarium et 5 emplacements réservés aux cavurnes. Les 2 adjoints en charge du dossier pourront poursuivre leurs demandes de devis.

10. Communauté de communes du Plateau de Nozeroy

Le principal sujet de réflexion du conseil communautaire dans les semaines à venir concerne l'évolution du périmètre de la communauté de communes, suite au vote de la loi NOTRe qui fixe un seuil à 5 000 habitants en zone de montagne. Il est donc nécessaire pour le Plateau de Nozeroy de se regrouper avec des communes et/ou intercommunalités voisines. Plusieurs hypothèses sont à l'étude : Champagnole/Poligny/Arbois/Salins-les-Bains, Frasne, Mouthe, ex-Malvaux (Foncine).

Le Préfet du Jura dévoilera mi-octobre une proposition de schéma départemental sur lequel les conseils municipaux devront se prononcer avant mi-décembre. Le schéma sera arrêté au 31 mars 2016 et les fusions devront intervenir avant le 1^{er} janvier 2017.

11. Divers

Droit de préemption urbain

Vente de la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy à M. Pascal Fèvre, gérant de PF Agricole. La commune n'exerce pas son droit de préemption.

Assurance

M. le Maire fait part d'un remboursement de 9 770,96 € de la part de Groupama, suite à la catastrophe naturelle du 10 juin dernier et aux frais engagés à l'école (hors franchise et vétusté).

La séance est levée à 23h15.



Le Maire,

Florent SERRETTE